



AVIS DE RECRUTEMENT

CONCOURS INTERNE D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (Femme/Homme) (Routes - Bases Aériennes)

LES POSTES OFFERTS AU CONCOURS SERONT LOCALISÉS DANS LES CENTRES
D'ENTRETIEN ET D'INTERVENTION DE LA DIR NORD-OUEST SITUÉS
DANS LES DÉPARTEMENTS SUIVANTS :

– CALVADOS – EURE – EURE-ET-LOIR – LOIR-ET-CHER
– MANCHE – ORNE – SEINE-MARITIME – SOMME

CALENDRIER

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le **15 septembre 2020**

Les épreuves d'admission auront lieu entre le 19 et 23 octobre (les dates définitives seront communiquées aux candidats admissibles).

Votre dossier d'inscription devra parvenir par voie postale dûment complété **au plus tard : le 14 août 2020** au CVRH de Rouen - Filière Conseil-Recrutement-Carrière.
Chemin de la Poudrière -CS 70 124 - 76122 Le Grand-Quevilly cédex

ATTENTION !

Aucune visite au CVRH n'est autorisée en raisons des mesures liées à la COVID 19.

Les dossiers incomplets et ceux qui parviendront par voie postale après le 14 août 2020 (cachet de la poste faisant foi) seront considérés irrecevables.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Vous pouvez obtenir des informations sur ce concours en vous adressant au Centre de Valorisation des Ressources Humaines – Filière Conseil Recrutement Carrière – Chemin de la Poudrière -CS 70 124 - 76122 Le Grand-Quevilly cédex – Tél. 02.35.68.92.24. ou 02.35.68.92.25 (lundi, mardi et jeudi uniquement). **Aucune visite autorisée sur site.**

Votre inscription au concours doit parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard le **14 août 2020**.

Tout candidat n'ayant pas reçu de convocation une semaine avant la date des épreuves devra prendre contact avec le CVRH (coordonnées ci-dessus).

INSCRIPTION AU CONCOURS

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Chaque candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco.

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire, mais vous devez avoir acquis la nationalité française au plus tard à la date de la première épreuve écrite ;

- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Être en situation régulière au regard du code du service national ou de la Journée Défense et Citoyenneté ;
- Être physiquement apte à l'exercice des fonctions

CONDITIONS POUR CONCOURIR :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au plus tard au 27 octobre 2020 date d'établissement de la liste classant par ordre de mérite les candidats déclarés aptes par le jury, (**ordonnance N°2020-351 du 27 mars 2020**), sans condition de diplômes ou de titres.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant d'un an de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° paragraphe de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Merci de joindre impérativement un État des services complété (voir en Annexe)

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Par téléchargement :

sur internet : <http://www.enroute.nord-ouest.developpement-durable.gouv.fr>

sur intranet : <http://intra.cvrh-rouen.i2/recrutements-locaux-en-cours>
<http://intra.dir-nord-ouest.i2/>

Par courrier postal à l'adresse suivante :

LA NATURE DES ÉPREUVES

Épreuves d'admissibilité :

(arrêté du 30 mai 2017 publié au JO du 13 juin 2017)

- **Épreuve n° 1** : Courts exercices de français et d'arithmétique portant sur le programme ci-dessous (Durée : 1 h 30 – coefficient 1)

Cette épreuve vise, à travers la résolution de courts exercices à évaluer la capacité de compréhension des candidats, leur aptitude à s'exprimer par écrit et leur aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances nécessaires à l'exercice des missions dévolues aux agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, femme ou homme. L'usage du dictionnaire et de la calculatrice est interdit.

Les exercices d'arithmétique portent sur le programme suivant :

les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication et division

les règles de divisibilité

les calculs décimaux approchés

les nombres premiers

les fractions, valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions

la moyenne arithmétique simple

la règle de trois, les rapports et proportions, les pourcentages, les indices, les taux

les principales unités de mesure : température, masse, volume, surface, temps, monnaie

- **Épreuve n° 2** : Questionnaire à choix multiples portant sur les règles du code de la route (Durée : 25 mn – coefficient 1)

Épreuves d'admission :

(arrêté du 30 mai 2017 publié au JO du 13 juin 2017)

- **Épreuve n° 3** : Épreuve pratique (Durée : 1 h – coefficient 3)

Épreuve pratique permettant au jury d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. L'épreuve consiste en une mise en situation de travail, notamment en équipe.

- **Épreuve n° 4** : Entretien oral (Durée : 20 mn – coefficient 3)

Entretien oral avec le jury en lien avec l'épreuve pratique consistant pour le candidat, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail dans ses aspects techniques et dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention. Cette épreuve permet au jury d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi offert.

Il est attribué pour chaque épreuve une note allant de 0 à 20. Sont éliminatoires toute note inférieure à 5 sur 20 ou toute absence à une épreuve.

- Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves d'admission les candidats qui ont participé à l'ensemble des épreuves et qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité un total qui ne peut être inférieur à 20 points.
- Peuvent être déclarés définitivement admis les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points fixé par le jury qui ne peut être inférieur à 80 points après application des coefficients.

LES ADRESSES UTILES

**Centre de Valorisation des Ressources Humaines
Filière Conseil Recrutement Carrière**

CS 70 124 - 76122 LE GRAND QUEVILLY cedex

☎ 02 35 68 92 24 ou 02 35 68 92 25 (lundi, mardi et jeudi uniquement) Aucune visite autorisée sur site

Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Bâtiment Abaquesne – 97 boulevard de l'Europe

76100 ROUEN

☎ 02 76 00 03 17 ou 02 76 00 03 23